

jugement à propos des prêts qu'elle a consentis. Puis, comme je l'ai déjà dit, il sera peut-être nécessaire que la commission fédérale voie à ce que le commissaire actuel modifie ses idées. En effet, si les idées de ce dernier sont encore ce qu'elles étaient, si on lui permet encore de dominer la commission, cette dernière continuera de faire ce qu'on a fait dans le passé en se contentant de prêter en toute sécurité. On posait simplement cette question: "A-t-il plu sur votre terre l'an dernier?" On ne demandait pas: "Quelle est la qualité de votre terre? Quelle expérience avez-vous comme cultivateur? Avez-vous fait de l'argent dans le passé? Avez-vous été assez énergique dans vos travaux?" On ne posait aucune de ces questions. On ne demande même pas, comme font les banquiers, quel est le caractère de l'individu. On vous demande: "Dans quelle région habitez-vous?" Peut-être, si la région a été désignée comme région de sécheresse A ou B, ils vous diront qu'ils ne peuvent consentir de prêt là, ignorant que les régions de sécheresse sont encore ainsi désignées parce qu'il s'y trouve certains endroits complètement asséchés.

A propos des régions de sécheresse et de la situation des cultivateurs, je me permets de féliciter le Gouvernement au sujet du plan de récupération qu'il se propose de mettre en vigueur. Ce projet, qui n'a pas encore été présenté à la Chambre, nous permet de grandes espérances. Si l'on peut ainsi indiquer quelles sont les meilleures méthodes de culture durant une crise comme celle-ci; si l'on peut démontrer quelles sortes d'herbes il convient de semer dans ces régions, comment il faut planter les arbres pour arrêter l'envahissement du sable, comment il faut endiguer les cours d'eau et les débordements du printemps, cela sera d'un immense secours. Toutes ces méthodes sont utiles; il n'y a rien à négliger. Le malheur est que les experts ne voient le tableau que chacun de son point de vue. Par exemple, l'ingénieur ne voit que la digue; il n'a aucune idée de l'utilité des arbres. De son côté, l'expert en arbres a un point de vue tout aussi étroit. Tous ces experts sont utiles. Ce qui importe le plus, c'est que le Gouvernement se hâte de faire exécuter le travail.

Quel bénéfice le cultivateur retire-t-il des accords d'Ottawa? Je veux rappeler les restrictions qui, durant trente-sept ans, ont empêché le Canada d'exporter ses bestiaux dans la métropole. Ces restrictions ont été abolies. En 1930, nous n'expédions pas de bestiaux dans le Royaume-Uni; en 1934, nous en avons expédié 53,863. Mais les accords d'Ottawa ont surtout été avantageux pour les producteurs canadiens de pores. La production des pores au Canada est d'environ 6,000,000. Aussitôt après la conclusion des accords d'Ottawa, grâce à la

préférence accordée sur le marché britannique, le prix a augmenté de 2c. $\frac{1}{2}$ par livre. Chaque porc pesant en moyenne 200 livres, il se trouve que nos producteurs de pores ont touché de ce chef \$30,000,000 de plus. L'année suivante, le prix a monté à 8c., ce qui fait que nos producteurs ont reçu pour leurs 6,000,000 de pores une somme additionnelle de \$48,000,000 par suite des accords d'Ottawa. Le prix a encore augmenté depuis cette époque; il est aujourd'hui d'environ 8c. $\frac{1}{2}$.

Je veux aussi faire remarquer que grâce au droit imposé sur le maïs importé dans notre pays, et pour lequel je réclame quelque mérite, le prix du maïs sur le marché a monté. Ce droit a été imposé le 2 juin 1932. Durant l'année expirée le 31 mars 1931, les importations totales se sont élevées à 9,500,000 boisseaux; en 1934, elles sont tombées à 5,200,000 boisseaux. Il y a des gens qui disent: "C'est fort bien, mais nous avons augmenté nos importations du Sud-Africain." Cela est absolument inexact. En 1931, nous avons importé du Sud-Africain 1,117,000 boisseaux; en 1934, cette importation a été réduite à 198,000 boisseaux. Cela a eu pour résultat de donner le marché aux producteurs d'orge de notre pays; cela en a fait monter le prix et réduit l'excédent reporté.

J'attire l'attention de ceux qui ont à emprunter de l'argent — et nous y sommes tous obligés de temps à autre — sur le fait que le Gouvernement a abaissé les taux d'intérêt. L'intérêt des caisses d'épargne a été réduit à 2 p. 100, si bien que le déposant, au lieu de laisser ses fonds dans une banque au taux de 2 p. 100, cherchera d'autres placements et il arrivera qu'il dépensera plus d'argent. En outre, cela a pour effet de réduire l'intérêt sur toutes les dettes en général. Le Gouvernement a également abaissé le taux de l'intérêt dans ses opérations de conversion et les contribuables du Canada paient \$14,600,000 de moins par année en intérêts depuis l'avènement du ministère actuel. Ceux qui font affaire avec les banques aujourd'hui ont la satisfaction de savoir que les banquiers ne peuvent pas exiger plus de 7 p. 100, tandis qu'auparavant le taux ordinaire était de 8 p. 100, et, par un subterfuge, les banques pouvaient échapper à la restriction de la loi. Maintenant avec les peines qu'on en court, ce n'est plus possible.

Avant la fin de cette session, nous aurons légiféré sur les questions dont s'est occupée la commission des écarts de prix et des achats massifs. Je ne veux pas discuter ces projets en ce moment, car la commission n'a pas encore déposé son rapport, mais, à mon avis, c'est la plus belle arme qu'on ait jamais forgée contre la concentration de la richesse entre les mains de quelques individus. Pour revenir aux agri-